

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2007

Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 10^e/44-07
Séance du 20 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : Soutien à la conduite accompagnée (E041)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne un avis de principe favorable :

- ❖ A la mise en œuvre d'un programme de soutien à la conduite accompagnée à partir de 2009,
- ❖ A l'expérimentation de ce nouveau dispositif dès 2008 en partenariat avec l'UGA, la CRAM et la CAPEB.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions